

RAPPORT DE CONSULTATION

Modification des aires de desserte d'une partie du territoire du secteur sud

Décembre 2024

csslaurentides.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE	3
Mise en contexte	3
Étapes de la démarche	4
Consultations ciblées.....	4
Analyse et préparation des scénarios	4
Soirées informatives et lancements en consultation	8
Consultations publiques	8
Objectifs.....	9
Centre de services scolaire des Laurentides	9
Sondage en ligne	9
Analyse et rédaction du rapport de consultation	10
Processus d'adoption du scénario final.....	10
RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES MÉMOIRES.....	11
RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ D'ÉCHANGES	13
RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE.....	15
RÉFLEXIONS PRÉCÉDANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ.....	16
Saint-Joseph.....	16
Saint-Sauveur.....	17
École de l'Expédition	20
Autre.....	21
RECOMMANDATION DU COMITÉ.....	22
Moyens de mitigation.....	22
Mesures de transition	23
Explications supplémentaires.....	23
ANNEXE 1.....	25
ANNEXE 2.....	27
ANNEXE 3.....	29

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Mise en contexte

Ouverture d'une nouvelle école à Saint-Sauveur

La construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur financée par le ministère de l'Éducation du Québec s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Centre de services scolaire des Laurentides pour répondre à la croissance démographique et aux besoins d'espaces scolaires accrus. Cette initiative vise à offrir un environnement éducatif de qualité, propice à la réussite des élèves. En effet, la construction d'une nouvelle école entraîne le retrait du financement pour l'installation temporaire de locaux modulaires dans le secteur, ce qui inclut ceux de l'école de l'Expédition.

École de l'Expédition, à Sainte-Adèle

L'École de l'Expédition fait face à un défi en raison de sa surpopulation et de la perte imminente de ses locaux modulaires, engendrée par la construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur.

Pour répondre à cette situation, deux options s'offrent à elle :

- **Redéfinir l'école en restant dans les locaux actuels** : l'école devrait réduire sa taille en ajustant son effectif, pour mieux s'adapter à la capacité du bâtiment existant.
- **Relocaliser les élèves dans le Pavillon Marie-Rose** : cela permettrait à l'école de conserver sa population actuelle et de continuer à offrir sa pédagogie alternative au plus grand nombre d'élèves.

Les scénarios proposés ont, dans les deux cas, la prémisse que les élèves de l'école de l'Expédition soient relocalisés vers l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillon Marie-Rose). Les élèves cohabiteraient donc uniquement avec des élèves du préscolaire.

L'augmentation de la clientèle de l'école de l'Expédition avec les années a fait en sorte que la capacité de l'école a rapidement été dépassée. Il serait donc préférable de la relocaliser, ce qui permettrait d'accueillir ses élèves qui proviennent majoritairement du secteur de Sainte-Adèle, mais également de tout le territoire sud du Centre de services scolaire des Laurentides.

L'organisation du transport scolaire dans le cadre de déplacement d'élèves vers l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillon Marie-Rose) n'est pas problématique, puisque les élèves, en grande partie, s'intégreraient à des circuits déjà existants.

Ainsi, tant au niveau des conséquences pédagogiques que d'un point de vue budgétaire, en tenant compte d'une répartition équitable des ressources, l'école de l'Expédition doit être relocalisée pour permettre sa continuité.

Surpopulation à l'école Saint-Joseph, à Sainte-Adèle

L'école Saint-Joseph est en surpopulation depuis quelques années, et ce, malgré l'agrandissement de l'école en 2017. Les scénarios proposés devront tenir compte du besoin imminent de diminuer le nombre d'élèves au sein de l'école et ainsi pouvoir respecter la capacité d'accueil ministérielle.

Étapes de la démarche

Le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) doit modifier des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire, à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle. Pour procéder à la révision des aires de desserte du territoire sud, le CSSL a consulté plusieurs instances.

Consultations ciblées

En premier lieu, le CSSL a eu des échanges avec les villes et municipalités suivantes : Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Piedmont et Morin-Heights. Il a également consulté les directions et les conseils d'établissement des écoles primaires du secteur, dans le but de mieux cerner les enjeux et les détails propres au secteur sud. Les différents services administratifs du CSSL ont également été mis à contribution. Cette démarche a permis à la direction générale et au Service de l'organisation scolaire de travailler des scénarios de plans de répartition.

Analyse et préparation des scénarios

La direction générale et l'équipe du Service de l'organisation scolaire ont élaboré plusieurs scénarios en se basant sur les principes directeurs suivants, en cohérence avec la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école :

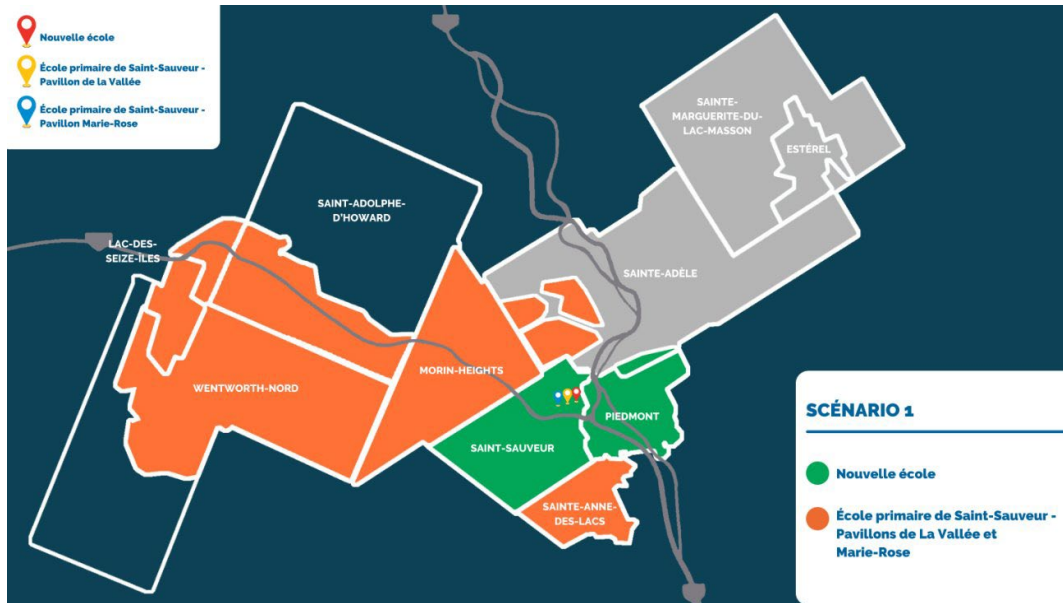
- Favoriser la stabilité d'affectation des élèves
- Viser la mise en place d'un plan de répartition des élèves pour la plus longue durée possible
- Rechercher l'équilibre quant au nombre d'élèves appartenant à chacune des écoles en tenant compte de leur capacité d'accueil
- Limiter le morcellement de territoire
- Optimiser le transport scolaire

- Préserver un équilibre des milieux socio-économiques

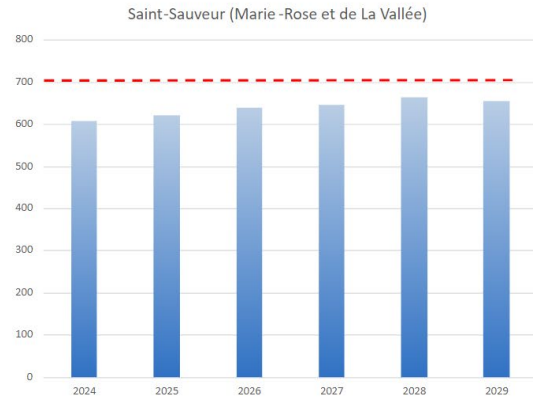
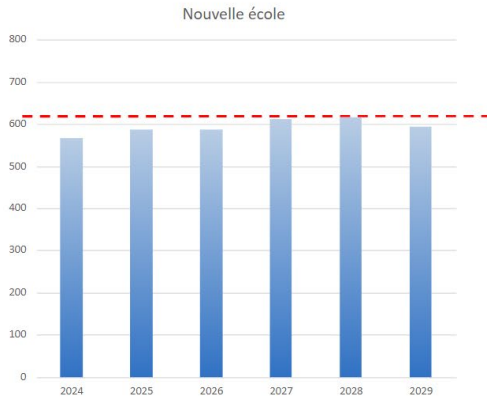
Parmi plusieurs scénarios présentés, le conseil d'administration a retenu deux scénarios aux fins de consultation publique, lors de la séance du 9 octobre 2024.

Scénario 1

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Piedmont	Morin-Heights
	Saint-Adolphe-d'Howard (sud)
	Lac-des-Seize-Îles
	Wentworth-Nord
	Montcalm (sud)
	Sainte-Adèle (sud)
	Élèves de l'école de l'Expédition

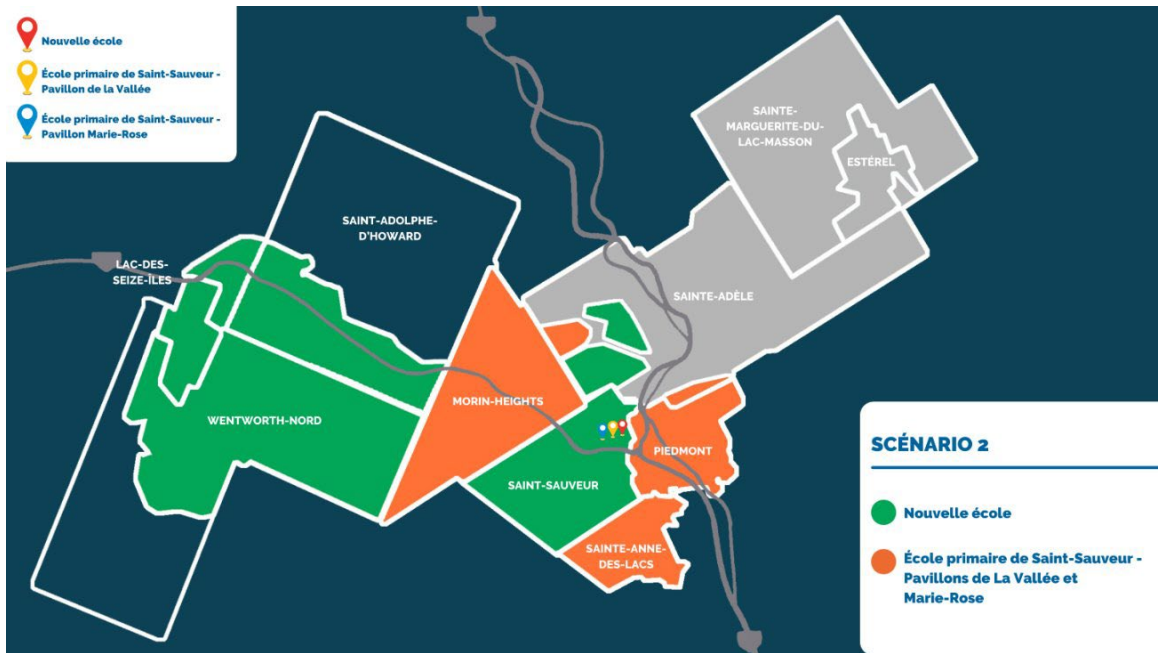


Prévision de la clientèle – Scénario 1

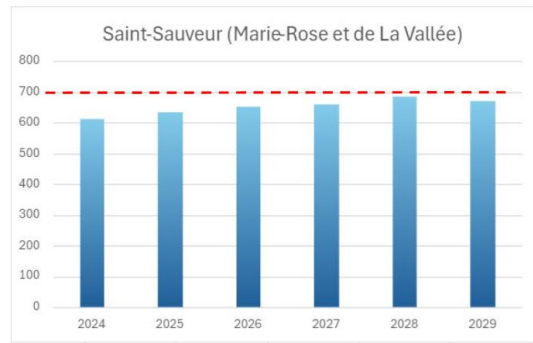
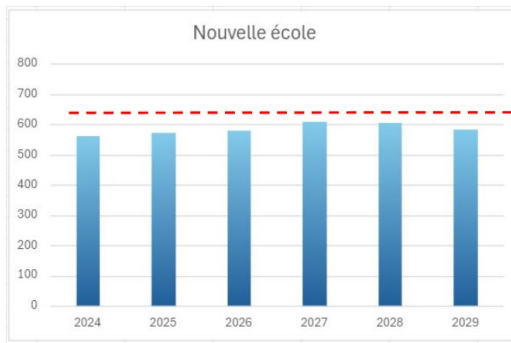


Scénario 2

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Saint-Adolphe-d'Howard (sud)	Morin-Heights
Lac-des-Seize-Îles	Piedmont
Wentworth-Nord	Élèves de l'école de l'Expédition
Montcalm (sud)	
Sainte-Adèle (sud)	



Prévision de la clientèle – Scénario 2



Soirées informatives et lancements en consultation

Le Centre de services scolaire des Laurentides a tenu des soirées d'informations et des lancements en consultation auprès des membres du personnel des écoles visées et des parents :

- Assemblée générale de l'école de l'Expédition
- Assemblée générale de l'école Saint-Joseph
- Assemblée générale de l'école primaire de Saint-Sauveur
- Conseil d'établissement de l'école de l'Expédition
- Conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph
- Conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Sauveur
- Comité de parents

Consultations publiques

Le public a été invité à deux soirées de consultation :

- 14 novembre 2024 à 19 h, au Pavillon de La Vallée de l'école primaire de Saint-Sauveur
- 18 novembre 2024 à 19 h, de façon virtuelle

14 novembre 2024 – Consultation en présentiel

Considérant l'intérêt marqué de la population à ce sujet, les gens étaient invités à demander à se faire entendre au préalable. Environ 100 personnes étaient présentes et 14 personnes avaient demandé à se faire entendre.

Un service de garde était disponible durant la consultation, pour les parents qui en avaient besoin.

Cette soirée de consultation publique s'est réalisée en trois étapes. Dans un premier temps, le CSS des Laurentides a fait un portrait de la situation en expliquant le contexte dans lequel la consultation s'inscrivait en plus d'expliquer les deux scénarios pour lesquels les participants seraient consultés.

Dans un deuxième temps, les personnes ont participé à une activité d'échanges pour discuter des forces et des faiblesses de chaque scénario, selon trois angles de réflexion : la tête (réflexions, idées), le cœur (émotions, motivation, humeur) et le corps (objectifs, actions). Ils étaient ensuite invités à aller apposer un papillon autocollant sur de grandes affiches collées dans la salle.

Enfin, la consultation s'est terminée par la prise de parole des personnes désirant être entendues. Chaque personne disposait de 5 minutes pour exprimer ses arguments et ses questionnements. En complément, au besoin, des écrits ou mémoires pouvaient être transmis au plus tard le 20 novembre 2024.

18 novembre 2024 – Consultation en virtuel

Environ 35 personnes étaient présentes à la rencontre qui se déroulait via Teams et 5 personnes avaient demandé à se faire entendre.

Cette soirée de consultation publique s'est déroulée comme celle du 14 novembre, mis à part qu'il n'y a pas eu d'activité d'échanges. Chaque personne disposait de 10 minutes pour exprimer ses arguments et ses questionnements.

Objectifs

Les consultations publiques visaient à répondre à deux objectifs, soit :

- Communiquer à la population du secteur sud du territoire l'ensemble des informations relatives à la modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud;
- Accueillir les idées, commentaires et préférences des participants en lien avec les deux scénarios proposés ou tout autre élément pouvant alimenter la réflexion concernant la modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire.

Centre de services scolaire des Laurentides

L'équipe du CSS des Laurentides, incluant le directeur général, monsieur Sébastien Tardif, était présente pour l'accueil des personnes participantes, la présentation du contexte et des scénarios, l'animation de l'activité d'échanges, de même que pour la prise de notes. Également les membres du comité de consultation étaient en majorité présents :

- Martin Barbeau, président du conseil d'administration
- Marie-Hélène Vigeant, qui siège à titre de membre parent au conseil d'administration
- Julie Lamonde, directrice générale adjointe
- Caroline Provost, directrice du service des ressources éducatives
- Benoit Langlois, directeur de l'école primaire de Saint-Sauveur
- Julie Brunelle, directrice de l'école Saint-Joseph
- Marie-Ève Laframboise, directrice de l'école de l'Expédition
- Guillaume Blanchet, directeur du service de l'organisation scolaire
- Louis Piché, secrétaire général et directeur des communications
- Daniel Ferland, directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire

Sondage en ligne

Le 29 octobre 2024, un sondage a été envoyé par courriel à l'ensemble des parents des écoles touchées, comportant la question suivante : En fonction des deux scénarios présentés, quel scénario privilégiez-vous jusqu'à maintenant?

Un rappel a également été envoyé le 19 novembre 2024. Un total de 472 réponses ont été reçues.

Analyse et rédaction du rapport de consultation

Le CSS des Laurentides a procédé à la compilation de tous les commentaires qui ont été présentés lors des consultations publiques.

Le rapport décrit les arguments et opinions qui ont été verbalement émis pendant la séance, ceux écrits sur les papillons autocollants et ceux recueillis par le biais des mémoires et avis écrits. Les résultats du sondage en ligne ont également été inscrits. Le CSS des Laurentides a tenu compte de l'ensemble des avis, mémoires et commentaires.

Processus d'adoption du scénario final

La démarche de consultation a fourni des indications au comité de consultation du CSS des Laurentides pour présenter une synthèse des arguments présentés, faire rapport au conseil d'administration et lui émettre ses recommandations. Celles-ci seront, le cas échéant, adoptées par le conseil d'administration lors de sa séance du 11 décembre 2024. L'annonce officielle du scénario adopté et des moyens de mitigation associés est donc prévue en décembre 2024.

RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES MÉMOIRES

Conseils d'établissement et comité de parents

Les conseils d'établissement de chacune des écoles touchées et le comité de parents ont remis un avis au CSS des Laurentides. Ces avis sont à l'annexe 3 du présent rapport de consultation.

Consultations publiques

L'ensemble des avis et des mémoires ont été transmis aux membres du comité de consultation et du conseil d'administration, et ont également été résumés dans un document à part.

À noter que les énumérations ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles sont indiquées à titre informatif seulement.

Les principaux arguments en faveur du scénario 1 étaient les suivants :

- Proximité et cohérence géographique
- Prévention du morcellement
- Optimisation du transport pour les élèves de Piedmont
- Partage actuel des infrastructures

Le principal argument en faveur du scénario 2 était le suivant :

- Optimisation du transport pour les élèves déplacés de Saint-Joseph
- Fréquentation de la nouvelle école par les élèves déplacés de Saint-Joseph

Les principaux arguments contre les scénarios 1 et 2 étaient les suivants :

- Changement d'école de quartier
- Déracinement des enfants
- Impacts d'un changement d'école sur les élèves (angoisse, stress, perte d'amitiés, etc.)
- Augmentation de la circulation et du trafic – Impact écologique
- Non-respect des critères de décision – Manque de légitimité du processus
- Morcellement
- Contraire à l'optimisation des villes et municipalités

Les suggestions les plus fréquentes sont les suivantes :

- Saint-Sauveur : Maternelle à 2^e année : De la Vallée. 3^e à 6^e année : Nouvelle école.
- Maintenir l'école de l'Expédition à Sainte-Adèle
- Maintenir tous les élèves déjà inscrits de Sainte-Adèle à Saint-Joseph
- Clause de droit acquis pour maintenir les élèves du 3^e cycle à Saint-Joseph
- Mécanismes de choix d'école pour les cas spécifiques, et choix offerts aux parents
- Inclusion de Sainte-Anne-des-Lacs avec Saint-Sauveur et Piedmont
- Moyens de mitigation pour les élèves touchés

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ D'ÉCHANGES

Ces résultats sont une reproduction de l'activité d'échanges.

TÊTE

	Forces	Faiblesses
Scénario 1	<ul style="list-style-type: none"> • Transport plus logique • Piedmont peut marcher 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation, trafic • Sécurité des enfants • Temps de transport élevé • Expédition
Scénario 2	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux pour les élèves déportés de Saint-Joseph 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de circulation • Plus de retards en temps et en fréquence
Suggestions et commentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux familles de Saint-Joseph de terminer leur parcours • Pourquoi Sainte-Adèle est séparée en deux? • Va-t-on vraiment économiser des locaux en retirant des enfants de plusieurs niveaux? • La Vallée : 1^{re}, 2^e et 3^e année Marie-Rose : 4^e, 5^e et 6^e année • Avoir un Campus qui inclut La Vallée et la nouvelle école • Laisser tout le 1^{er} cycle à Marie-Rose • Transférer Expédition avec toute son équipe de soutien à de La Vallée • Pourquoi ne pas considérer le secteur centre pour l'Expédition? 	

COEUR

	Forces	Faiblesses
Scénario 1	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de transition entre les cycles • Maintien des amitiés de proximité • Sentiment d'appartenance des citoyens de Saint-Sauveur • Mixité et proximité • Pérennité du projet de l'Expédition 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants ne veulent pas être séparés
Scénario 2	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité du projet de l'Expédition • Sentiment d'appartenance des citoyens de Saint-Sauveur 	<ul style="list-style-type: none"> • Injustice – Séparation des enfants • Beaucoup de morcellement

Suggestions et commentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Adèle : augmentation de la population avec des centaines de constructions. Combien de temps aurons-nous notre bibliothèque? • Nous habitons à Sainte-Anne-des-Lacs et passons devant l'école depuis 2 ans. Notre enfant ne jure que par cette école • Pourquoi ne pas avoir considéré Sainte-Anne-des-Lacs • Est-ce que ça va créer des classes multi? Ce qui est à l'encontre des choix et de la vision du ministère • Les deux secteurs choisis n'ont plus de capacité de développement donc la prévision de 5 ans nos enfants seront au secondaire.
-----------------------------	---

CORPS

	Forces	Faiblesses
Scénario 1	<ul style="list-style-type: none"> • Expédition au complet dans une école • Proximité pour le plein air : sentier, patiner 	<ul style="list-style-type: none"> • École Saint-Sauveur reste 2 pavillons • Cheminement scolaire brisé, y inclus pour la fratrie • Pas de droit de refuser un transfert • Enjeux transport
Scénario 2	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves de Sainte-Adèle iront à la nouvelle école • Les élèves de Sainte-Adèle n'auront pas à traverser le village • Moins de séparation de la fratrie • Meilleure continuation des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux transport
Suggestions et commentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Demander d'emblée aux parents de Saint-Sauveur s'ils veulent aller à cette nouvelle école • Marie-Rose : maternelle, 1^{re} année. De la Vallée : 2^e, 3^e et 4^e année Nouvelle école : 5^e et 6^e année 	

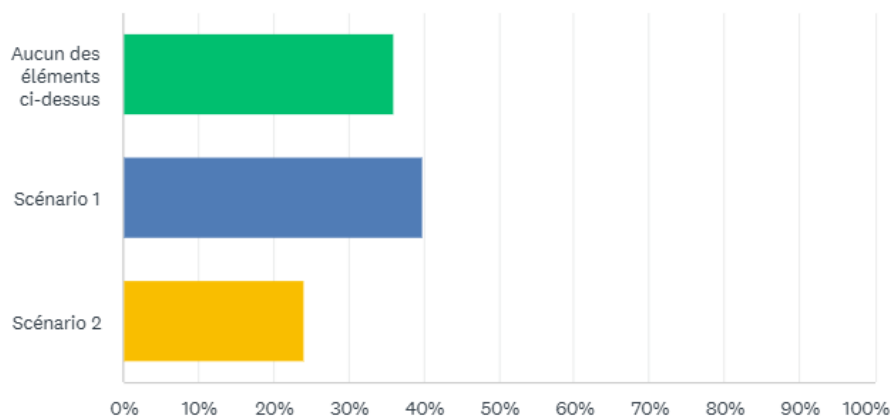
RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE

Le sondage est un outil additionnel pour alimenter la réflexion sur la modification des aires de desserte. Il a été envoyé à 2213 parents. Nous avons récolté 472 réponses, ce qui équivaut à un taux de réponse de 21,3 %. Chaque personne ne pouvait répondre qu'une seule fois.

À noter que la réponse « aucun des éléments ci-dessus » (représentée par la bande verte) représente diverses propositions ou opinions, et non une seule voie vers un seul et même scénario.

En fonction des deux scénarios présentés, quel scénario privilégiez-vous jusqu'à maintenant?

Réponse(s) obtenue(s) : 472 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Aucun des éléments ci-dessus	36,02 % 170
▼ Scénario 1	39,83 % 188
▼ Scénario 2	24,15 % 114
TOTAL	472

RÉFLEXIONS PRÉCÉDANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le Centre de services scolaire a reçu, par le biais des consultations publiques, plusieurs commentaires et suggestions. Certains se positionnaient en faveur des scénarios existants et proposaient des moyens de mitigation additionnels, et d'autres concernaient de nouveaux scénarios. Chaque suggestion a été analysée rigoureusement.

Nous vous présentons un sommaire des réflexions du comité en lien avec les nouvelles suggestions reçues :

Saint-Joseph

1. Accommodement pour tous les élèves de Piedmont qui fréquentent actuellement Saint-Joseph

Les considérants d'une résolution du conseil des commissaires permettaient aux élèves de Piedmont de fréquenter l'école Saint-Joseph jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école. Il s'agissait d'un accommodement que le Centre de services scolaire a permis il y a quelques années.

2. Clause de droit acquis pour tous les élèves déjà inscrits à l'école Saint-Joseph

Cela ne nous permettrait pas de respecter la capacité d'accueil ministérielle. L'école se dirigerait vers un débordement fonctionnel, ce qui entraînerait nécessairement des transferts administratifs (voir la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves).

3. Clause de droit acquis pour les élèves du 3^e cycle

Nous pouvons offrir une clause de droit acquis pour les élèves de 5^e et 6^e année (en 2025-2026), afin que ces élèves puissent terminer leur parcours primaire à Saint-Joseph, si les parents le désirent.

4. Clause de droit acquis pour la fratrie des élèves du 3^e cycle

La fratrie des élèves du 3^e cycle des secteurs de Sainte-Adèle touchés par le déplacement pourrait être priorisée dans les demandes de choix d'école, par un amendement temporaire à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves (2025-2027). Ces demandes de choix d'école sont faites de façon annuelle.

5. Choix des parents entre Saint-Sauveur et Saint-Joseph

Il est nécessaire d'avoir des aires de desserte bien définies pour chaque élève inscrit. Une demande de choix d'école peut être adressée annuellement.

6. Retrait du secteur de Val-Morin de l'aire de desserte de l'école Saint-Joseph pour le rediriger au secteur centre

Les écoles du secteur centre sont également au-delà de la capacité d'accueil, tant à Val-David qu'à Sainte-Agathe-des-Monts. Des transferts administratifs ont dû être effectués cette année par manque d'espace. La clientèle de Val-Morin est composée de 27 élèves, ce qui ne serait pas suffisant pour respecter la capacité d'accueil de l'école Saint-Joseph.

7. Déplacement de tout le préscolaire de l'école Saint-Joseph vers Marie-Rose, pour qu'ils retournent à Saint-Joseph par la suite

La capacité d'accueil du Pavillon Marie-Rose ne le permet pas.

8. Maintien des élèves de l'école Saint-Joseph fréquentant la maternelle 4 ans à l'école Chante-au-Vent en continuité pour la maternelle 5 ans

La capacité d'accueil de l'école Chante-au-Vent ne le permet pas. La localisation des classes de maternelle 4 ans est revue annuellement en fonction des inscriptions.

Saint-Sauveur

9. Demande de réalisations de travaux afin de maintenir la fonctionnalité et la sécurité du Pavillon Marie-Rose

Le pavillon Marie-Rose est déjà utilisé comme école et le sera encore durant plusieurs années. Il s'inscrit dans un programme de maintien d'actifs, comme toutes les autres écoles. La sécurité n'est pas un enjeu (étude de structure, protection incendie, etc.).

10. Répartition des cycles dans deux ou trois écoles de Saint-Sauveur (voir annexe 1)

10.1 Maternelle à 2^e année : de la Vallée et 3^e à 6^e année : nouvelle école

La capacité d'accueil ministérielle du Pavillon de La Vallée et de la nouvelle école ne le permet pas.

10.2 Répartition dans les trois écoles de Saint-Sauveur (voir annexe 2)

La création d'une école de cycles influence directement les élèves, les familles et l'équipe-école touchées :

- **Impact sur l'apprentissage et le bien-être**

La structure physique des écoles, y compris l'organisation en pavillons multiples, peuvent influencer le climat scolaire, le sentiment d'appartenance et la motivation des élèves. Par exemple, un environnement scolaire segmenté peut créer des barrières physiques et psychologiques entre les groupes, impactant la collaboration et les interactions sociales entre élèves et enseignants.

- **Impacts sur les élèves**

Stress et anxiété accrus : Chaque transition scolaire supplémentaire peut augmenter l'anxiété des élèves, surtout pour les plus vulnérables, en raison de l'adaptation à un nouvel environnement social et physique.

Rupture dans les relations sociales : Changer d'école brise les liens établis avec les enseignants, les camarades et le personnel scolaire, ce qui peut affecter leur sentiment de sécurité.

Difficultés d'adaptation : Les jeunes peuvent avoir besoin de temps pour s'ajuster aux nouvelles attentes, méthodes pédagogiques et règles, ce qui peut ralentir leur apprentissage.

- **Impacts sur les familles**

Charge supplémentaire pour les parents : Les parents doivent s'adapter à une nouvelle organisation logistique (transport, communication avec une nouvelle école, etc.) et gérer le stress ou l'anxiété de leurs enfants.

Moins de continuité éducative : Les parents peuvent ressentir une perte de continuité dans l'accompagnement éducatif de leur enfant, surtout si les approches pédagogiques diffèrent entre les deux écoles.

- **Impacts sur le personnel scolaire**

Perte d'information sur les élèves : Les informations clés sur les besoins individuels des élèves, en particulier pour ceux ayant des besoins particuliers, peuvent se perdre dans la transition entre les écoles.

Effort de coordination : Les équipes des deux écoles doivent collaborer étroitement pour assurer une continuité éducative, ce qui nécessite un temps et des ressources importants.

- **Impacts pédagogiques**

Moins de cohérence dans l'approche pédagogique : Une disparité entre les pratiques et les ressources pédagogiques des deux écoles pourrait nuire à l'uniformité de l'expérience éducative.

Les transitions scolaires peuvent provoquer du stress et de l'anxiété chez les élèves, surtout lorsqu'ils passent dans des environnements scolaires différents, plus grands ou plus complexes.

- **Retombées positives des écoles avec plus de niveaux scolaires**

Des études ont démontré que les écoles avec plus de niveaux scolaires par bâtiment (c'est-à-dire moins de transitions) :

- étaient plus propices non seulement à un rendement scolaire plus élevé, mais aussi à une meilleure assiduité, estime de soi et attitude envers l'école, avec moins de suspensions et de problèmes de comportement, indépendamment du statut socioéconomique.
- permettaient une facilité de collaboration entre enseignant(e)s, car ils sont moins nombreux par niveau.
- permettaient également une facilité à mettre en place un alignement vertical et horizontal (sur un même niveau) du curriculum, puisque le nombre d'enseignants par niveau est moins élevé.
- permettaient un arrimage et une communication entre les enseignants de divers niveaux, qui sont associés à un meilleur engagement des élèves.
- permettaient une continuité des interventions avec la famille et un renforcement des liens avec les parents.
- engendraient de meilleures performances scolaires.
- permettaient le maintien d'un groupe stable d'intervenants autour d'un élève pour une plus longue période de temps.

Le nombre total d'élèves dans une école ne représente qu'un aperçu partiel de la dynamique interne, le nombre d'élèves inscrits par niveau est une mesure plus juste.

11. Séparation des secteurs de Saint-Sauveur (ex. est, ouest)

La répartition géographique des résidents dans la ville de Saint-Sauveur ne permet pas un tel découpage. Par exemple, des élèves d'une même rue auraient pu fréquenter des écoles différentes.

12. Maintien des élèves du 1^{er} cycle à Marie-Rose et relocalisation de la clientèle de l'Expédition au Pavillon de la Vallée

La proposition déposée en consultation favorise la réalisation des projets éducatifs respectifs.

13. Acceptation de demandes de choix d'école en priorisant les résidents de Sainte-Anne-des-Lacs

Les demandes de choix d'école seront traitées selon la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves.

14. Regroupement de Saint-Sauveur, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs

Le nombre d'élèves de ces trois villes et municipalités est trop élevé pour être dans une seule et même école.

École de l'Expédition

15. Maintien des élèves de l'école de l'Expédition dans les écoles de Sainte-Adèle

Le nombre d'élèves actuel de l'école de l'Expédition excède la capacité d'accueil des écoles de Sainte-Adèle.

16. Conservation des classes modulaires situées sur le terrain de l'école Chante-au-Vent afin d'y maintenir les élèves de l'Expédition

L'ouverture de la nouvelle école fournira un nombre de places suffisantes dans le territoire d'analyse, entraînant le retrait des modulaires.

Autre

17. Cas d'exception pour certains élèves : TSA, anxiété, ordre de la cour, etc.

Chaque cas particulier sera traité à la pièce, à la suite de l'adoption finale du scénario retenu.

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le Centre de services scolaire des Laurentides tient avant tout à remercier les parents, les citoyens, les villes et les municipalités pour leur engagement marqué dans cette démarche de consultation.

À la lumière des consultations publiques et des analyses de tous les avis et mémoires reçus, le comité de consultation a été en mesure de statuer sur un scénario optimal de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire du CSSL. Le comité a tenu compte de chacune des suggestions. Plusieurs rencontres ont eu lieu à cet effet.

Le comité de consultation fait donc la recommandation suivante au conseil d'administration :

Modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud, selon la répartition suivante

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Piedmont	Morin-Heights
	Saint-Adolphe-d'Howard (sud)
	Lac-des-Seize-Îles
	Wentworth-Nord
	Montcalm (sud)
	Sainte-Adèle (sud)
	Élèves de l'école de l'Expédition

Moyens de mitigation

- Clause de droit acquis, permettant aux élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Joseph provenant de Sainte-Adèle d'y terminer leur parcours scolaire, avec accès au transport scolaire.
- Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, afin de prioriser la fratrie des élèves de 3^e cycle provenant de Sainte-Adèle dans les demandes de choix d'école. À noter que les demandes de choix d'école se font annuellement. Cet amendement serait d'une durée de deux ans.
- Clause de droit acquis pour les élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Joseph, provenant de Piedmont, sans accès au transport scolaire et sans priorité à la fratrie pour les demandes de choix d'école.
- Selon les places disponibles au service de garde et dans le transport scolaire, possibilité pour les élèves de Sainte-Adèle fréquentant l'école primaire de Saint-Sauveur d'aller au service de garde de l'école Saint-Joseph.

Mesures de transition

- Activités d'intégration organisées par chaque école touchée (à titre d'exemple : visite des écoles, choix du nom de la nouvelle école, activités préparatoires au changement, etc.).
- Embauche d'une direction d'établissement pour la nouvelle école de Saint-Sauveur dès janvier 2025.

Explications supplémentaires

1. IMSE

Dans le scénario choisi, toutes les écoles demeurent dans la strate [4 à 7], ce qui signifie qu'elles restent dans une catégorie similaire à la situation avant le redécoupage des aires de desserte.

Écoles avant redécoupage :

École (avant redécoupage)	IMSE	Rang décile	Strate
École Saint-Joseph	8.85	6	[4 à 7]
École primaire de Saint-Sauveur	7.47	5	[4 à 7]

Écoles après redécoupage :

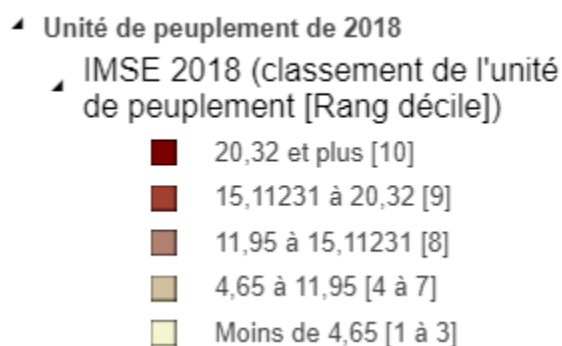
École (après redécoupage)	IMSE	Rang décile (estimé)	Strate
École Saint-Joseph	9.67	7	[4 à 7]
École primaire de Saint-Sauveur	6.46	4	[4 à 7]
Nouvelle école	7.14	5	[4 à 7]

L'Indice de milieu socio-économique (IMSE) est calculé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) à partir des données du recensement de Statistique Canada. Il mesure le niveau de défavorisation des milieux de résidence des élèves en se basant sur deux critères principaux :

- a) La proportion de familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (représentant deux tiers du poids de l'indice).
- b) La proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement (représentant un tiers du poids de l'indice).

Les élèves sont classés selon la valeur de l'IMSE de leur lieu de résidence et regroupés en déciles, allant de 1 (les plus favorisés) à 10 (les plus défavorisés). Cet indice permet de cibler les ressources et les interventions en fonction des besoins des milieux scolaires.

Les écoles québécoises sont regroupées par strates afin de déterminer des regroupements d'écoles ayant des besoins similaires.



2. Transport et service de garde pour les élèves de l'Expédition

Tous les élèves auront droit au transport scolaire vers le Pavillon Marie-Rose. Il pourrait cependant être possible que nous devions prévoir des points de chute pour certains élèves. Un point de chute est un arrêt d'autobus servant à déposer des groupes d'élèves ou à les faire embarquer dans l'autobus. Le déplacement entre la résidence de l'élève et le point de chute doit être assuré par le parent.

Tous les élèves auront également accès à un service de garde.

ANNEXE 1

Scénario des écoles de cycles

L'exercice consiste à répartir les élèves de différents niveaux dans deux bâtiments (de La Vallée et la nouvelle école) pour les trois prochaines années, en se basant sur les projections du ministère de l'Éducation pour les enfants de 0 à 4 ans pour les niveaux plus jeunes.

		Effectif 2025-2026						
DLV	NÉ	Mat 5 ans	1re	2e	3e	4e	5e	6e
	Nombre de locaux	6	6	6	6	6	6	6
	Capacité	114	132	144	156	156	156	156
	Nombre d'élèves	149	145	148	153	155	134	161
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Besoin de locaux	2	1	1	0	0	0	0
		Effectif 2026-2027						
DLV	NÉ	Mat 5 ans	1re	2e	3e	4e	5e	6e
	Nombre de locaux	6	6	6	6	6	6	6
	Capacité	114	132	144	156	156	156	156
	Nombre d'élèves	189	149	145	148	153	155	134
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Besoin de locaux	4	1	1	0	0	0	0
		Effectif 2027-2028						
DLV	NÉ	Mat 5 ans	1re	2e	3e	4e	5e	6e
	Nombre de locaux	6	6	6	6	6	6	6
	Capacité	114	132	144	156	156	156	156
	Nombre d'élèves	173	189	149	145	148	153	155
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Besoin de locaux	4	3	1	0	0	0	0

À la suite de cette analyse, nous avons constaté qu'il est impossible de répondre aux besoins de tous les élèves, en particulier ceux de la maternelle et du premier cycle.

Bien que la solution logique à ce problème semble être d'utiliser les locaux de maternelle de la nouvelle école, cette alternative n'est pas adéquate. En effet, elle entraînerait la séparation de nos jeunes de 5 ans dans deux bâtiments différents, ce qui pourrait nuire à leur développement social et éducatif. De plus, cette solution ne résout pas le problème de capacité à long terme et pourrait engendrer des complications logistiques supplémentaires.

Par ailleurs, utiliser la nouvelle école pour accueillir les élèves de la maternelle jusqu'à la 3^e année présente un inconvénient majeur : cela entraînerait la séparation du deuxième cycle. Cette séparation nuirait à la cohésion de l'équipe pédagogique et aurait des répercussions sur les apprentissages de nos jeunes élèves.

ANNEXE 2

Références – Les transitions

Barrett et al., (2019) L'environnement scolaire physique
<https://learningportal.iiep.unesco.org/fr/fiches-pratiques/ameliorer-les-apprentissages/lenvironnement-scolaire-physique>

Becker, M. et Neumann, M. (2017). Longitudinal Big-Fish-Little-Pond Effects of Academic Self-Concept Development During the Transition from Elementary to Secondary Schooling. *Journal of Educational Psychology*, 100(6), p. 882-897.

Bouffard, T., Boileau, L. et Vezeau, C. (2001). Students' transition from elementary to high school and changes of the relationship between motivation and academic performance.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2018). Les transitions scolaires de la petite enfance à l'âge adulte.

<https://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/sites/2/2018/08/CTREQ-Projet-Savoir-Transitions-scolaires.pdf>

Chouinard, R., Bowen, F., Fallu, J. S., Lefrançois, P. et Poirier, L. (2012). La transition au secondaire et l'incidence de mesures de soutien sur la motivation, l'adaptation psycho-sociale et les apprentissages des élèves (Action concertée) : Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/552404/PRS_ChouinardR_rapport_transition-secondaire.pdf/738cc30a-4d0a-4f5a-a3e4-51e5c5a1efee

Desrosiers, H., Nanhou, V. et Belleau, L. (2016). L'adaptation psychosociale et scolaire lors du passage au secondaire. Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2015) – De la naissance à 17 ans. Institut de la Statistique du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/adaptation-sociale/passage-secondaire.pdf

RC de la Capitale-Nationale (IRC-CN) et Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) (2022). Les transitions scolaires, de quoi parle-t-on ?
<https://youtu.be/wqxfMbnH2DE?si=y1ozeAAs7EUorL4k>

IRC de la Capitale-Nationale (IRC-CN) et Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) (2022). Les impacts des transitions scolaires sur la persévérance et la réussite éducative. <https://youtu.be/Z8i33kJsleY?si=9WBNQKKuLG0nT3tH>

IRC de la Capitale-Nationale (IRC-CN) et Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) (2022). Les initiatives pratiques pour favoriser des transitions positives
<https://youtu.be/UH8L8-fyBE?si=-Gmx93EtUTld5WiA>

Paglin, Catherine; Fager, Jennifer (1997) Grade Configuration: Who Goes Where? By Request Series.

ROUSSEAU, N. FCSSQ. (2023) COMITÉ CONJOINT SUR LES TRANSITIONS SCOLAIRES (FGJ-FGA-FP-FC),

Wren, Stephanie D. (2003) The Effect of Grade Span Configuration and School-to-School Transition on Student Achievement.

ANNEXE 3

Avis des conseils d'établissement et du comité de parents



Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité de parents 2024-2025 du Centre de services scolaire des Laurentides tenue le 4 novembre 2024, à 19h00 en conférence virtuelle:

Le quorum ayant été constaté, l'assemblée extraordinaire s'est déroulée sous la présidence de madame Margarita Solis.

Objet : Retour de consultation sur le projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire.

Considérant Que la réussite éducative de chaque élève est au cœur des interventions du Comité de parents du Centre de service scolaire des Laurentides.

Considérant Qu'il appartient aux personnes et établissements scolaires directement visés de faire connaître leurs avis.

Considérant Le caractère inéluctable du transfert d'un certain nombre d'élèves à la nouvelle école primaire à Saint-Sauveur-des-Monts.

CP-2024-2025-16 Il est recommandé :

- De se pencher sur le temps de transport scolaire des élèves afin de s'assurer qu'il respecte la norme de temps de transport.
- De prendre en considération les élèves à risque afin de leur permettre une transition en douceur vers la nouvelle école et minimiser l'impact de la réorganisation des classes en adaptation scolaire des écoles touchées.
- De mettre en place des initiatives favorisant la transition et de les intégrer dans des contextes d'apprentissages pédagogiques, tels que :
 - La visite des lieux en fin d'année 2025
 - D'intégrer les élèves dans certains choix (couleur, mobilier, décoration des futures aires communes ou classes)
 - De produire des capsules informatives sur l'avancement des travaux, la compréhension d'un plan d'architecte, etc.
- De favoriser la réussite scolaire en instaurant une clause grand-père qui permet à un élève de compléter sa scolarité dans la même école, clause grand-père qui peut se décliner de diverses façons :
 - Les élèves de 3^e cycle sans fratrie à l'école
 - Les élèves du 3^e cycle avec sa fratrie à l'école
 - Tous les élèves en fin de parcours
- De voir à la sécurité des élèves aux abords des 2 écoles centralisées dans le même secteur, cette situation accentue la concentration de circulation automobile.

Adopté à l'unanimité.

Le 4 novembre 2024

Margarita Solis

Présidente, Comité de parents du Centre de services scolaire des Laurentides

À la suite de la présentation au conseil d'établissement du 5 novembre dernier ainsi qu'à la consultation publique du 14 novembre, les membres du CÉ de l'école St-Joseph ont ressenti plusieurs cris du cœur de parents touchés par les différents scénarios. Les membres du conseil d'établissement trouvent la situation des plus difficiles. D'un côté, nous savons que l'école est surpeuplée, que nous n'avons plus de locaux polyvalents, ni de service de garde ni de bibliothèque et que cette situation n'est pas viable pour de nombreux projets.

D'un autre côté, nous souhaitons le plus possible que l'ensemble de la communauté de Ste-Adèle puisse rester à Ste-Adèle; deux écoles desservent déjà le milieu. Le transport des élèves et le voyageement des parents entre les différentes villes (St-Sauveur/Ste-Adèle) nous posent aussi un souci.

Nous ferons notre devoir de nous positionner sur un des deux scénarios.

Pour le conseil d'établissement de St-Joseph, le choix sera celui du **scénario 2**.

Cependant nous souhaitons apporter des amendements au scénario, peu importe celui qui sera retenu par le conseil d'administration.

Idéalement, tous les élèves de Ste-Adèle fréquenteraient les deux écoles primaires de Ste-Adèle.

Advenant la modification des aires de desserte selon le scénario 1 ou 2, voici nos autres souhaits:

1. Maintenir les élèves du 3e cycle ainsi que leur fratrie fréquentant déjà l'école St-Joseph en place.
2. Permettre aux élèves qui ont commencé leur parcours primaire 24-25 à St-Joseph de le terminer, peu importe leur niveau en instaurant une forme de clause grand-père. Pour les nouveaux élèves arrivant dans les secteurs visés, ils seraient relocalisés à l'école de St-Sauveur selon le scénario choisi.
3. Considérant que les maternelles 4 ans font partie du cycle du préscolaire, nous proposons que les élèves appartenant au territoire de Saint-Joseph et qui complètent leur cycle à Chante-au-Vent (maternelle 5 ans)

Conseil d'établissement de l'école St-Joseph en date du 19 novembre 2024

RÉSOLUTION CEE 2024-2025-24 extraordinaire

Mémoire du Conseil d'établissement concernant le projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire

Mémoire en faveur du scénario 1 pour le Conseil d'établissement de St-Sauveur

Introduction

La révision des aires de desserte du secteur sud, initiée par le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), appelle à un choix critique entre deux scénarios pour les élèves des municipalités concernées. Le conseil d'établissement exprime une préférence pour le **Scénario 1**.

Ce choix repose sur plusieurs considérations clés, notamment l'équilibre de l'indice de défavorisation et le maintien du caractère naturel des communautés de Piedmont et de Saint-Sauveur. Toutefois, pour assurer une transition harmonieuse et répondre aux besoins spécifiques des élèves et de la communauté, nous proposons les recommandations suivantes, étayées par des données probantes et des sources fiables.

1. Sécurité émotionnelle et stabilité socio-affective des élèves

1.1 Assurer une stabilité socio-affective déterminante

Le scénario 1, bien qu'il présente des avantages notables sur d'autres plans, ne favorise pas la continuité sociale pour tous les élèves. En effet, la réorganisation imposée implique que certains enfants devront être séparés de leurs amis de longue date, ce qui pourrait perturber leurs cercles sociaux existants. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les élèves ayant établi des liens d'amitié solides depuis leur petite enfance, ces relations jouant un rôle clé dans leur bien-être émotionnel et leur motivation scolaire.

Recommandations :

C'est pourquoi nous recommandons l'instauration d'un **mécanisme de dérogation** pour permettre à des élèves ciblés de fréquenter la même école que leurs amis proches, sous réserve de critères stricts et bien définis. Une telle mesure viserait à réduire les impacts négatifs de ces

ruptures sociales, notamment le risque de dépression, en maintenant un cadre socio-affectif stable pour ces élèves.

Ce dispositif ciblera les élèves ayant noué des amitiés de longue durée depuis leur petite enfance, comme ceux fréquentant des garderies ou des pouponnières ensemble. Ces dérogations doivent être limitées et encadrées par des balises précises.

1.2 Fondement scientifique

Les amitiés solides jouent un rôle essentiel dans le développement socio-affectif des enfants. Elles favorisent un sentiment de sécurité émotionnelle, diminuent le risque de décrochage scolaire et renforcent la motivation académique. Selon une étude de l'Université du Québec à Montréal, les amitiés de qualité agissent comme un médiateur important entre la motivation scolaire et la prévention de la dépression chez les enfants. Des ruptures brusques dans ces relations peuvent entraîner des répercussions négatives, telles qu'un stress accru ou une perte de motivation.

1.3 Résultats attendus

- **Favoriser la stabilité socio-affective chez les enfants:** Maintenir ces amitiés contribue à une meilleure intégration et réussite scolaire.
- **Renforcement de la résilience émotionnelle :** Les élèves conservent un réseau de soutien dans une période de transition délicate.

SOURCES :

<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10800095/>

https://archipel.uqam.ca/16190/1/2022-11-28_Ami-Mot.pdf
(<https://psycnet.apa.org/doiLanding?doi=10.1037%2Fcb0000359>)

<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC4335644/>

<https://archipel.uqam.ca/15912/1/D3875.pdf>

2. Maintenir l'équilibre de l'indice de défavorisation

Recommandation : Adopter le scénario 1 pour maintenir un équilibre de l'indice de défavorisation entre les établissements, assurant ainsi une répartition équitable des ressources et des opportunités éducatives.

Justification : Une répartition équilibrée des élèves selon l'indice de défavorisation contribue à une mixité sociale bénéfique et à l'égalité des chances. Des analyses montrent que cet équilibre est essentiel pour garantir une mixité sociale bénéfique à tous les élèves.

Source

<https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation>

https://infogeo.education.gouv.qc.ca/public/Atlas_Defavorisation/

3. Favoriser un accès aux infrastructures sportives et culturelles

Les élèves de Saint-Sauveur ont actuellement un accès privilégié aux infrastructures sportives et culturelles locales, telles que les bibliothèques, patinoires, et parcs. Ces installations jouent un rôle déterminant dans leur bien-être et leur développement social, comme le démontrent les études du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. En les déplaçant à la nouvelle école, ils perdraient cet avantage, particulièrement en raison de la distance et de l'absence de parcs accessibles pendant les heures scolaires.

Recommandation : Établir un protocole d'entente entre l'école de Saint-Sauveur et la nouvelle école pour assurer un accès équitable aux infrastructures sportives et culturelles, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque communauté.

Justification : L'accès à des infrastructures de qualité est essentiel pour le développement physique et social des jeunes. Des études montrent que la participation à des activités sportives et culturelles favorise la persévérance scolaire et le bien-être général.

Sources

[Québec Content](#)

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245995>

4. Recommandations pour une mise en œuvre réussie

4.1 Transition planifiée dès janvier 2025

Pour minimiser les impacts du changement, un plan de transition structuré doit être mis en œuvre dès janvier 2025. Celui-ci inclura des visites des nouvelles écoles, des activités inter-écoles préparatoires pour les élèves, et des séances d'information pour les parents. L'établissement d'une collaboration étroite entre les établissements concernés sera essentiel.

4.2 Créer des opportunités de rapprochement entre les communautés

Les activités communes entre les écoles de Saint-Sauveur et la nouvelle école sont essentielles pour maintenir les liens entre les élèves et les familles.

Recommandation : Encourager les équipes-écoles à organiser conjointement des activités et sorties pour les élèves d'un même niveau ou cycle.

Justification : Des interactions régulières entre élèves de différentes écoles renforcent le sentiment d'appartenance et favorisent la cohésion sociale. De plus, l'accès à des espaces récréatifs adaptés est crucial pour le développement physique et social des enfants.

5. Renforcer la sécurité routière aux abords de l'école de Saint-Sauveur

Recommandation : Aménager un débarcadère sécurisé à l'école de Saint-Sauveur pour gérer l'augmentation prévue du trafic et assurer la sécurité des élèves et des parents.

Justification : Une infrastructure adaptée réduit les risques d'accidents et améliore la fluidité de la circulation aux abords de l'école, garantissant ainsi un environnement sécuritaire pour la communauté scolaire.

Conclusion

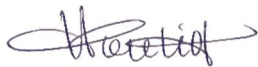
Le scénario 1 présente certains avantages significatifs pour la communauté de Saint-Sauveur, notamment en termes d'équilibre socio-économique et de cohésion sociale naturelle s'il met en œuvre les recommandations proposées.

Pour ce faire, il est donc essentiel d'intégrer :

- Un mécanisme de dérogation encadré pour préserver les amitiés significatives.
- Un plan de transition structuré et inclusif.
- Des mesures pour assurer l'équité dans l'accès aux infrastructures sportives et culturelles.
- Des améliorations de sécurité et d'environnement physique autour des écoles.

Et pour maximiser ces bénéfices et assurer une transition harmonieuse, il est essentiel de mettre en œuvre les recommandations susmentionnées, basées sur des données probantes et éprouvées.

Le Conseil d'établissement de Saint-Sauveur s'engage à collaborer avec toutes les parties prenantes pour garantir le bien-être et la réussite de tous les élèves concernés.



Valérie Pouliot

Présidente du Conseil d'établissement de l'école de St-Sauveur

Avis déposé par les membres du conseil d'établissement
de l'école l'Expédition à Ste-Adèle
dans le cadre
de la consultation publique concernant le
«Projet de modification des aires de
desserte d'une partie du secteur sud
du territoire»
du Centre de services scolaires des Laurentides

Ste-Adèle

20 novembre 2024

Ste-Adèle, 20 novembre 2024

À l'attention des membres du conseil d'administration du centre de services scolaires de Laurentides et du comité de consultation,

Les membres du conseil d'Établissement de l'école l'Expédition souhaitent émettre leur avis quant au «*Projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire*». Cet avis fait suite aux présentations faites par les représentants du Centre de services scolaires des Laurentides lors de l'assemblée générale de l'école le 12 septembre, lors du lancement de la consultation publique le 9 octobre et lors de la présentation faite aux membres du conseil d'Établissement de l'école l'Expédition le 24 octobre 2024.

Dans un premier temps, nous tenons à mettre en lumière le peu de choix qui nous sont proposés et déplorons le fait que des scénarios aient été éliminés en amont des consultations publiques; par exemple, le choix de ne pas modifier la desserte de Chante-au-Vent ou la possibilité d'inclure l'Expédition à l'école Chante-au-Vent, en revoyant ces mêmes dessertes. Notre position demeure ferme sur le souhait de maintenir l'école l'Expédition au sein des écoles de Ste-Adèle, tout en permettant sa pérennité et son développement. Cette consultation publique ne le permet pas.

Les membres du conseil d'Établissement comprennent la problématique de surpopulation du secteur sud ainsi que la petitesse des installations actuelles de l'école l'Expédition.

La finalité pour l'école l'Expédition est la même pour les deux scénarios proposés, soit son déplacement vers l'école Marie-Rose. Rappelons que près de 70% des élèves de l'Expédition font actuellement partie de la desserte du secteur sud et sont domiciliés à Sainte-Adèle.

Nous souhaitons porter à votre attention quelques enjeux à ce déplacement :

- L'école Marie-Rose est conçue pour les élèves du 1^{er} cycle; tant l'aménagement de la cour que celui des installations intérieures (toilettes, lavabos etc.) devront être réaménagés;
- Les heures de classes seront, à notre avis, problématiques pour l'ensemble des enfants arrivant du secteur de St-Joseph et L'Expédition puisque leur transport initial devra concorder avec les élèves qui seront maintenus aux écoles St-Joseph et Chante-au-Vent; devront-ils débiter les cours plus tard et terminer plus tôt avec des journées condensées comme pour certaines écoles à projets particuliers? Bien que nous représentions l'école l'Expédition, nous sommes soucieux d'indiquer cette préoccupation pour l'ensemble des enfants devant être déplacés.
- Le temps de transport sera considérable pour les enfants du secteur devant être déplacés;
- L'accès au service de garde demeure nébuleux; sera-t-il possible pour les enfants de Ste-Adèle de revenir à la fin des classes vers leurs secteurs d'origine afin de rejoindre leur secteur local et

épargner aux parents un transport plus long? Ou nous maintenons notre service de garde indépendant tel qu'il l'est actuellement?

Considérant :

- L'impossibilité de garantir la pérennité de l'école l'Expédition en son emplacement actuel;
- L'absence d'autres scénarios retenus pour l'école l'Expédition par le Centre de services scolaires;
- L'inexistence d'une cours et d'accès à une salle polyvalente à l'emplacement actuel;
- Le souhait indéniable de permettre la pérennité du projet alternatif de l'Expédition et d'en assurer la croissance;
- La nécessité de maintenir la stabilité de l'équipe école de l'Expédition;
- L'engagement du Centre de services scolaires de maintenir la disponibilité du transport public pour les élèves des dessertes de Ste-Adèle souhaitant être scolarisés à l'école l'Expédition, malgré son déménagement vers le secteur de St-Sauveur; pour les membres du CÉ, cela ne devrait pas engager de frais supplémentaires, comme pour les enfants du secteur de St-Joseph devant être déplacés vers St-Sauveur;
- L'obligation du Centre de services scolaires des Laurentides de déplacer environ 200 enfants de Ste-Adèle vers le secteur sud et d'en assurer le transport;
- Le regroupement des autres élèves de Ste-Adèle dans une même école dans le scénario 1;

Les membres du conseil d'Établissement de l'école l'expédition appuient le scénario 1, bien que leur souhait initial soit de maintenir ces enfants à proximité de leur communauté, de leurs amis et de leurs ancrages.



Stéphanie Lavoie

Présidente du conseil d'établissement

Au nom du CE de l'école l'Expédition